



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

RENFORCEMENT DU CADRE DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL

Réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial
Les 19 et 20 janvier 2015, à la Haye, aux Pays-Bas

Ce document présente une mise au point sur le travail se rapportant au cadre de suivi du Partenariat mondial et les étapes envisagées pour renforcer le cadre, qui se concentrent sur trois axes distincts.

Ce document est communiqué aux membres du Comité de pilotage pour examen. Les membres du Comité de pilotage sont invités à s'entretenir avec leur circonscription et à fournir leurs observations, en particulier sur les questions directrices formulées au début du document.

Document traduit de l'anglais.

Personnes à contacter :

M^{me} Hanna-Mari Kilpeläinen, tél. +33 1 45 24 98 32, courriel : hanna-mari.kilpelainen@oecd.org

M^{me} Yuko Suzuki, tél. +1 212 906 6509, courriel : yuko.suzuki@undp.org

M^{me} Julie Seghers, tél. +33 1 45 24 90 36, courriel : julie.seghers@oecd.org

Introduction

1. Ce document présente aux membres du Comité de pilotage une mise au point sur le processus de renforcement du cadre de suivi du Partenariat mondial. Il comprend des recommandations pour le renforcement du processus de suivi du Partenariat mondial, la consolidation des progrès et les prochaines étapes envisagées pour affiner les quatre indicateurs pilotes mondiaux. Ce document propose également une approche permettant de revoir et de garantir la pertinence du cadre de suivi pour les efforts de mise en œuvre et de redevabilité de l'après-2015.

2. Les membres du Comité de pilotage sont invités à fournir des commentaires généraux et à adopter ce qui suit :

- Les recommandations visant à renforcer le processus du deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial ;
- Les prochaines étapes envisagées pour affiner les méthodologies des quatre indicateurs pilotes mondiaux ;
- L'approche proposée permettant de réexaminer et de garantir la pertinence du cadre de suivi pour les efforts de mise en œuvre et de redevabilité de l'après-2015 ; et,
- Le rôle et la composition du Groupe consultatif indépendant dans le cadre des efforts en matière de suivi (se référer à la note sur le groupe consultatif indépendant).

Objectif du cadre de suivi du Partenariat mondial

3. Lors du Forum de haut niveau de Busan en 2011, les parties prenantes du développement ont accepté de « [se rendre] mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements et des actions convenus à Busan, ainsi que de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris [sur l'efficacité de l'aide] et dans le Programme d'action d'Accra » en : i) se mettant d'accord sur des cadres fondés sur les besoins et les priorités de chaque pays, permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle ; et, ii) effectuant le suivi des progrès à l'échelle mondiale grâce à un ensemble sélectif et pertinent d'indicateurs (aPB §35). En 2012, le Groupe intérimaire pour l'après-Busan a approuvé par voie de consensus le mandat et la mise en place du Partenariat mondial, ainsi que le cadre de suivi du Partenariat. . Celui-ci comprend dix indicateurs et objectifs-cibles fixés pour 2015 qui sont l'aboutissement des négociations politiques dirigées par le Groupe intérimaire pour l'après-Busan.

4. Les dix indicateurs mondiaux découlent des quatre principes que sont l'appropriation à l'échelle nationale, l'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité. Actuellement, chaque indicateur comporte un objectif-cible dont l'échéance est fixée à 2015, ce qui permet de mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration de l'efficacité des pratiques de coopération au service du développement. Un suivi périodique des progrès réalisés par rapport aux indicateurs, complété par d'autres données probantes qualitatives, sert de fondement aux discussions ministérielles. Le Partenariat mondial a mandaté l'Équipe d'appui conjointe pour élaborer, affiner et appliquer une méthodologie de suivi à l'échelle mondiale.

5. L'objectif de ce cadre est d'encourager l'ensemble des parties prenantes à accroître l'efficacité de leur coopération pour le développement afin de maximiser son impact. Il propose une approche fondée sur des données probantes de la redevabilité destinée à l'apprentissage et au partage des enseignements entre parties prenantes pour favoriser le changement de

comportement. Cette approche dirigée à l'échelle nationale permet d'ancrer les efforts de suivi dans les mécanismes de redevabilité et les systèmes d'information nationaux et a pour but de stimuler les actions sur le terrain en apportant un soutien aux processus nationaux de suivi et de redevabilité.

6. Le premier cycle de suivi du Partenariat mondial a abouti à la production d'un rapport intitulé *Vers une coopération pour le développement plus efficace : rapport d'étape 2014*. Ce premier rapport a été publié en avril 2014, avant la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial à Mexico. Forts des enseignements tirés du premier cycle de suivi, les Coprésidents, l'Équipe d'appui conjointe (EAC) et le Comité de pilotage s'accordent sur l'importance de s'appuyer sur le cadre de suivi du Partenariat mondial, tout en continuant de le renforcer, afin de proposer un modèle de redevabilité mutuelle qui soit crédible et attrayant pour le deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial à venir et dans le cadre des efforts de mise en œuvre et de redevabilité de l'après-2015.

Renforcer le cadre de suivi du Partenariat mondial et effectuer le deuxième cycle de suivi

7. S'inspirant des consultations qui ont eu lieu à la suite du premier cycle de suivi et des discussions qui se sont déroulées lors de la réunion du Comité de pilotage en juillet et à l'occasion de l'atelier annuel du Partenariat mondial à Séoul, les efforts visant à assurer l'amélioration continue du cadre de suivi suivront trois axes :

8. **Préparatifs pour la mise en œuvre d'un deuxième cycle de suivi plus approfondi en 2015-16.** Le premier cycle de suivi du Partenariat mondial a démontré avec succès qu'il est possible d'appliquer une approche nationale en matière de redevabilité mondiale. Le premier cycle concernait 46 pays en développement et plus de 70 fournisseurs de coopération pour le développement. Il a permis de donner un aperçu de l'état de la mise en œuvre des six indicateurs mis en place lors de processus précédents de suivi mondial. Le rapport comporte également une analyse pilote préliminaire d'approches mises au point pour les quatre indicateurs pilotes mondiaux.

9. Le deuxième cycle de suivi s'appuiera sur le succès et les enseignements tirés du premier cycle et en particulier sur ses six indicateurs. Il intégrera également les indicateurs pilotes mondiaux dans la mesure du possible. S'inspirant des enseignements tirés du premier cycle de suivi, les recommandations suivantes en matière d'amélioration seront intégrées dans le deuxième cycle de suivi :

- a. investir dans la communication et les consultations afin de mieux sensibiliser les parties prenantes aux efforts de suivi, grâce à l'organisation d'une série d'ateliers préalables au cycle de suivi ainsi qu'à l'utilisation efficace d'un service d'assistance et de mises à jour d'informations en ligne pour favoriser une plus grande participation des circonscriptions impliquées dans le processus de suivi;
- b. poursuivre la structuration de l'approche de validation des données, notamment grâce à une description claire du processus concernant les responsabilités des parties prenantes et le calendrier y afférent afin de garantir la qualité et l'exhaustivité des données notifiées à l'échelle nationale ; et,
- c. s'assurer de la forte mobilisation du Comité de pilotage et des Coprésidents pour garantir une consultation élargie et leur soutien à l'approche du suivi promouvoir une participation active des parties prenantes au processus.

Livrables attendus de ce processus :

- Un processus renforcé et un calendrier définitif convenu pour le deuxième cycle de suivi ;
- Un guide de suivi affiné pour favoriser la participation des parties prenantes au deuxième cycle de suivi ; et,
- Les données et leur analyse synthétisées dans un deuxième rapport.

10. Des efforts supplémentaires pour affiner les quatre indicateurs pilotes mondiaux restants. L'accord de 2012 avait prévu l'intégration de quatre nouveaux indicateurs dans le cadre de suivi du Partenariat mondial. Lors de la première période biennale du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), des travaux importants avaient été entrepris en vue d'élaborer des méthodes d'évaluation pour chacun d'entre eux. Parallèlement, il a fallu relever plusieurs défis, notamment identifier des méthodologies techniquement fiables pour évaluer des engagements politiques englobant des sujets importants et complexes, une disponibilité réduite des données et des délais courts pour la consultation élargie des parties prenantes et leur implication. Bien que ces indicateurs aient considérablement évolué depuis leur élaboration, beaucoup reste à faire pour les transformer en méthodes de suivi pleinement opérationnelles.

11. Il existe un axe de travail technique et un processus de consultation spécifiques pour perfectionner les méthodes d'évaluation de chaque indicateur pilote. L'EAC octroie les ressources nécessaires afin d'effectuer le travail technique requis pour renforcer et améliorer la méthodologie et les processus des indicateurs pilotes mondiaux. Ce travail impliquera les circonscriptions du PMCED au travers de la collaboration avec les parties prenantes, les *Building Blocks* et les Initiatives volontaires concernés. Il impliquera également la mise à l'essai des méthodologies révisées dans les pays en développement. L'Annexe A présente dans ses grandes lignes le contexte des quatre indicateurs pilotes mondiaux, leur justification/logique et les dernières informations en date concernant le travail actuel et les activités planifiées.

Livrables attendus de ce processus :

- Une méthodologie d'évaluation renforcée (note méthodologique) pour chacun des quatre indicateurs pilotes mondiaux ;
- Des résultats de la mise à l'essai (ou application pilote) des nouvelles méthodes ;
- Selon les résultats des phases de pilotages et dans la mesure du possible, l'intégration des indicateurs pilotes dans le deuxième cycle de suivi.

12. Réviser le cadre de suivi pour s'assurer de sa pertinence vis-à-vis des efforts futurs en matière de redevabilité. S'appuyant sur le cadre de suivi existant en tant que modèle pour la redevabilité mutuelle sur la qualité de la coopération et des partenariats, cette tâche comportera les éléments suivants :

- Un examen des forces et faiblesses des indicateurs actuels. Ce travail, qui constitue une forme particulière de « test de résistance » des indicateurs, a pour but d'identifier les aspects des indicateurs actuels qui fonctionnent et ceux qui requièrent une amélioration en vue des prochains efforts de suivi. Toute revue documentaire des forces et des faiblesses serait ainsi complétée lors du deuxième cycle de suivi, ce qui permettrait de réaliser un « test de résistance » sur les indicateurs en action ;

- L'identification d'indicateurs actuels pertinents (avec des aspects potentiellement perfectibles) et/ou d'indicateurs supplémentaires ; et,
- La préparation d'un cadre de suivi amélioré (indicateurs et processus multi-parties prenantes y afférent) grâce à un processus de consultation qui implique les circonscriptions du Partenariat mondial. Il conviendra, dans la mesure du possible, d'intégrer l'application pilote des indicateurs affinés dans le deuxième cycle de suivi.

Principes directeurs de cette révision:

- Les futurs efforts de suivi du Partenariat mondial s'appuieront sur les principes (Busan) et les paramètres (sélectivité, cadre qui se veut léger au niveau mondial et axé sur les pays, consolidation des données et des systèmes ainsi que des processus de redevabilité actuels des pays en développement) précédemment convenus.
- L'examen du cadre de suivi et les améliorations s'y rapportant ont pour objectif de guider le processus de préparation pour le financement du développement et du dialogue intergouvernemental sur les objectifs de développement durable, leurs moyens de mise en œuvre et de redevabilité dans le contexte de l'après-2015, ce qui permettra de positionner efficacement le cadre de suivi du PMCED dans les efforts ultérieurs de redevabilité mondiale.
- Le cadre de suivi amélioré, son processus, ses indicateurs et objectifs-cibles associés seront approuvés lors de la prochaine Réunion de haut niveau du Partenariat mondial.

Rôle envisagé pour le groupe consultatif indépendant

13. En soutien à ces trois axes respectifs, un **Groupe consultatif indépendant** formulera des recommandations pour renforcer le cadre de suivi (indicateurs et processus multi-parties prenantes y afférent) et aidera à garantir sa pertinence vis-à-vis des efforts de redevabilité pour l'après-2015. Ses missions envisagées par rapport aux trois axes de travail sont présentées ci-dessous :

- **Axe de travail n° 1 sur la mise en œuvre d'un deuxième cycle de suivi renforcé.** Le groupe apporte son expertise, en particulier sur le Deuxième rapport d'étape, à travers un rôle d'assurance qualité et d'appui à la traduction des principaux résultats en recommandations politiquement pertinentes qui peuvent conduire à des actions concrètes.
- **Axe de travail n° 2 sur l'affinement des quatre indicateurs pilotes mondiaux.** Le groupe apporte son expertise dans l'examen technique des méthodes d'évaluation et des recommandations afférentes au perfectionnement de la méthode de suivi dans son ensemble.
- **Axe de travail n° 3 sur la révision du cadre de suivi du Partenariat mondial pour s'assurer de sa pertinence.** Le groupe formule des recommandations pour l'ensemble des composantes prévues du processus d'examen et joue un rôle particulier dans l'élaboration du processus de « test de résistance » pour chaque indicateur en vue d'identifier leurs forces, faiblesses, les améliorations possibles à leur apporter et leur pertinence globale dans le cadre des efforts de l'après-2015.

14. Les termes de référence proposés relatifs au Groupe consultatif indépendant ont été soumis au Comité de pilotage pour validation avant la réunion du Comité de pilotage de janvier.

Calendrier détaillé des prochains efforts de suivi

Trois axes pour renforcer la solidité et la pertinence du cadre de suivi		
	Conformité à l'accord de 2012 : mise en œuvre d'un deuxième cycle de suivi renforcé	Pertinence par rapport aux efforts déployés pour l'après-2015
DATE	(1) Renforcer le processus multi-parties prenantes pour la réalisation du deuxième cycle de suivi, consolider les six indicateurs établis complétés par les quatre indicateurs pilotes mondiaux, selon leur état d'avancement ;	(2) Affiner les quatre indicateurs pilotes mondiaux ;
Juillet 2014 à janvier 2015	<p>EAC : Bilan succinct du processus du premier cycle de suivi</p> <p><u>Livrables</u> : Recommandations proposées pour renforcer le processus du deuxième cycle de suivi.</p>	<p>EAC : Perfectionnement de quatre indicateurs pilotes mondiaux</p> <p>Consultations et travail technique pour affiner les indicateurs pilotes : transparence, résultats, engagement du secteur privé, environnement favorable à la société civile.</p> <p><u>Livrables</u> : Mises à jour méthodologiques et du processus pour chaque indicateur pilote.</p>
		<p>(3) Pertinence par rapport aux efforts déployés pour l'après-2015 : réviser le cadre de suivi pour garantir sa pertinence vis-à-vis des futurs efforts en matière de redevabilité.</p>
		<p>EAC : Élaboration d'une proposition pour le processus de révision du cadre de suivi et préparation de la création d'un groupe consultatif indépendant, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rédaction de termes de référence; • La proposition de sa composition ; • Un plan de travail préliminaire. <p><u>Livrables</u> : Une note conceptuelle accompagnée d'une proposition relative à sa composition et d'un plan de travail préliminaire.</p>

15 janvier au 15 juin	<p>EAC : Préparation du deuxième cycle de suivi Un guide révisé mettant particulièrement l'accent sur l'implication des parties prenantes dans le processus de suivi ; une approche mieux structurée de la validation des données ; et, l'organisation d'ateliers préalables au suivi.</p>	<p>EAC : Perfectionnement des méthodologies et du processus d'évaluation/de mise à l'essai des quatre indicateurs pilotes. Chacun des quatre indicateurs pilotes fera l'objet de travaux techniques et de consultations avec les parties prenantes et les Building Blocks concernés. L'annexe A présente de plus amples informations sur les travaux prévus pour chaque indicateur pilote.</p> <p>Groupe consultatif indépendant : expertise dans l'examen technique des méthodes d'évaluation et recommandations sur l'affinement de l'approche du suivi dans son ensemble.</p>	<p>Groupe consultatif indépendant appuyé par l'EAC : Mettre en place le groupe et débiter les travaux. Le groupe jouera un rôle central dans la révision du cadre de suivi du Partenariat mondial afin de garantir sa pertinence par rapport aux efforts de redevabilité de l'après-2015. Le groupe préparera son plan de travail pour formuler des recommandations pour l'ensemble des composantes prévues du processus d'évaluation et jouera un rôle particulier dans l'élaboration et l'examen du processus de « test de résistance » pour chaque indicateur qui permet d'en identifier les points forts, les faiblesses, les possibilités d'amélioration et la pertinence globale dans le cadre des efforts de l'après-2015.</p>
Milieu d'année 2015 [Mois à confirmer]	<p>Réunion du comité de pilotage <i>Mise à jour présentée par les Coprésidents et l'EAC portant sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition de perfectionnement de la méthodologie et du processus d'évaluation des quatre indicateurs pilotes. <p><i>Le Comité de pilotage adopte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre, le processus et le calendrier améliorés du deuxième cycle de suivi. • Le processus de renforcement de la pertinence du cadre de suivi du PMCED. 		

Juin 2015	<p>EAC : Deuxième cycle de suivi et rapport d'étape <i>(in fine, le calendrier dépendra de la date de la deuxième Réunion de haut niveau)</i></p> <p>Le cycle comportera une phase de sensibilisation des parties prenantes et d'assistance technique afin de lancer le processus de suivi à l'échelle nationale, la collecte et la validation des données nationales, l'examen et l'analyse des données et la production d'un rapport d'étape.</p> <p>Ce cycle s'appuie sur les six indicateurs établis et comprendra, dans la mesure du possible, une évaluation de l'état de la mise en œuvre des quatre indicateurs pilotes mondiaux, en fonction du niveau d'affinement des méthodes. Le deuxième cycle sera l'occasion de réaliser un « test de résistance » sur les 10 indicateurs en vue de garantir leur pertinence par rapport aux efforts de l'après-2015.</p> <p>Le Groupe consultatif indépendant apporte son expertise, particulièrement en matière d'assurance qualité du deuxième compte rendu, et participe à la traduction des principaux résultats en recommandations politiquement pertinentes qui peuvent conduire à des actions concrètes.</p>	<p>EAC : L'affinement des méthodologies et du processus d'évaluation/de mise à l'essai des quatre indicateurs pilotes mondiaux.</p> <p>Chacun des quatre indicateurs pilotes mondiaux fera l'objet de travaux techniques et de consultations avec les parties prenantes et les <i>Building Blocks</i> concernés. Certains indicateurs permettront peut-être déjà de réaliser une évaluation quantitative, en fonction de l'état d'avancement des consultations et du perfectionnement de la méthodologie technique, tandis que d'autres ne permettront d'obtenir qu'un aperçu d'ensemble de l'état d'avancement vis-à-vis de ces engagements sans nécessairement réaliser des évaluations quantitatives des progrès accomplis.</p> <p>Néanmoins, l'objectif est d'intégrer tous les indicateurs pilotes, dans leur phase itérative particulière, dans le deuxième cycle de suivi afin de garantir une attention et un dialogue politiques soutenus sur ces engagements clés, ce qui constitue, au même titre que l'analyse quantitative, un objectif clé des rapports du suivi mondial.</p>	<p>Groupe consultatif indépendant soutenu par l'EAC : Révision de la pertinence du cadre de suivi du PMCED pour l'après-2015/ Financement du développement (FdD)</p> <p>Prise en compte des meilleures modalités de travail pour appuyer un processus consultatif ainsi que la redevabilité et le suivi dirigés par chaque pays concerné.</p> <p>Propositions d'axes de perfectionnement dans le contexte de l'après-2015 et mise en route des travaux techniques nécessaires sur la méthodologie, les indicateurs, etc.</p> <p>Préparation de la proposition du Comité de pilotage sur l'amélioration du cadre de suivi pour la Réunion de haut niveau de 2016.</p> <p><i>Le Comité de pilotage adopte :</i></p> <p>Le cadre de suivi perfectionné du Partenariat mondial.</p>
RHN 2016	<p><i>Présentation faite par les Coprésidents et l'EAC sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport d'étape du deuxième cycle de suivi pour guider les discussions qui se dérouleront lors de la Réunion de haut niveau. • Une proposition de perfectionnement du cadre de suivi du Partenariat mondial. 		<p><i>La réunion de haut niveau adopte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de suivi perfectionné du Partenariat mondial.

Consultation des parties prenantes : afin de s'assurer des contributions et du soutien de l'ensemble des circonscriptions du PMDEC, l'EAC utilisera différentes voies de consultation, telles que des questionnaires en ligne, des discussions électroniques, des réunions du Comité de pilotage, des réunions du Groupe consultatif indépendant, des événements comme les ateliers régionaux et une série d'ateliers préalables au suivi. L'EAC s'assurera que les campagnes de sensibilisation soient opportunes et convenablement ciblées.

Annexe A : Mises à jour des quatre indicateurs pilotes mondiaux et les activités prévues connexes

INDICATEUR 1 – « La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement »

INDICATEUR 2 – « La société civile opère dans un environnement qui maximise sa participation et sa contribution au développement »

INDICATEUR 3 – « Engagement et contribution au développement du secteur privé »

INDICATEUR 4 – « Indicateur de transparence : les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public »

Note : Le travail sur les indicateurs pilotes est en cours. Toute mise à jour sur les progrès réalisés entre la publication de ce document et la réunion du Comité de pilotage sera communiquée, selon sa pertinence, sous forme de document de séance.

INDICATEUR 1 « LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SE CONCENTRE SUR LES RÉSULTATS QUI RÉPONDENT AUX PRIORITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT »

CONTEXTE

La Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008) fixent des étapes critiques dans l'amélioration de la qualité de l'APD et son influence sur les résultats en matière de développement. Ces deux accords prévoient l'engagement des fournisseurs de coopération pour le développement à s'appuyer sur les propres cadres de résultats et systèmes de suivi et d'évaluation propres à chaque pays en développement. Cet engagement a été confirmé de nouveau à Busan (2011) :

« Lorsqu'ils sont initiés par les pays en développement, les cadres et plateformes de résultats transparents et pilotés par les pays à leur propre niveau seront adoptés comme outils communs pour tous les acteurs concernés, pour s'en servir pour l'évaluation des performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats, élaborés d'après les priorités et les objectifs de développement des pays en développement. Les fournisseurs de coopération pour le développement réduiront au minimum leur utilisation de cadres supplémentaires, s'abstenant de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies de développement des pays (§18 b). »

Dans ce contexte, l'indicateur du Partenariat mondial sur l'utilisation des cadres de résultats nationaux a pour but d'évaluer la mesure dans laquelle les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent les cadres de résultats des pays en développement comme fondement pour leur coopération au service du développement. L'utilisation de ces cadres est envisagée sous deux aspects : (1) l'utilisation des objectifs et cibles issus de la stratégie nationale de développement comme référence pour l'évaluation de la mise en œuvre et des performances des projets et programmes ; et, (2) l'utilisation des indicateurs de chaque pays, des statistiques nationales et des systèmes de suivi et d'évaluation nationaux pour effectuer le suivi des progrès.

ÉLABORATION DE L'INDICATEUR ET APPROCHE ASSOCIÉE

La méthodologie mise au point en 2013 pour cet indicateur évaluait le niveau de réussite de l'utilisation des cadres de résultats nationaux. Elle s'appuyait sur l'hypothèse selon laquelle les fonds déboursés par les fournisseurs par l'intermédiaire de modalités étroitement liées aux cadres de résultats nationaux [par exemple, l'appui budgétaire] indiqueraient la part du financement des fournisseurs affectée au soutien des priorités/programmes de dépenses au niveau national. L'utilisation des cadres de résultats par les fournisseurs était mesurée en fonction de données quantitatives et qualitatives pour évaluer :

- a. La capacité des fournisseurs à fournir une coopération pour le développement par l'intermédiaire de modalités étroitement liées aux cadres de résultats nationaux ; et,
- b. La perception des gouvernements des pays en développement du niveau d'efficacité avec lequel les fournisseurs y parviennent.

En tenant compte de l'utilisation par les fournisseurs des modalités d'exécution typiquement liées à l'utilisation des cadres de résultats nationaux ainsi que les perceptions des parties prenantes

sur le comportement des fournisseurs, l'évaluation avait pour but de mieux comprendre les progrès accomplis dans ce domaine.

Défis identifiés au niveau de la mise à l'essai de l'indicateur des résultats nationaux

La mise à l'essai de cet indicateur a eu lieu dans huit pays. Bien que la taille limitée de l'échantillon de chaque pays n'ait pas permis de réaliser une évaluation exhaustive de l'état d'avancement dans le premier rapport d'étape, l'exercice pilote a néanmoins révélé des variations de la capacité des partenaires de développement des fournisseurs de coopération à utiliser les cadres de résultats nationaux.

L'exercice pilote, les discussions ayant eu lieu lors de l'atelier d'après-suivi du Partenariat mondial qui s'est tenu à Abidjan (en février 2014) ainsi que les discussions de suivi avec certains des pays pilotes ont indiqué que le processus pilote de collecte des données quantitatives nécessaires et d'élaboration du cadre de résultats nationaux étaient des tâches complexes et chronophages.

L'atelier annuel de Busan du Partenariat mondial, qui s'est tenu à Séoul (en novembre 2014), a permis de discuter de cet indicateur avec les parties prenantes et d'identifier d'importants défis à relever en vue d'affiner la méthodologie :

- **Absence d'une définition cohérente des cadres de résultats nationaux.** Les cadres de résultats nationaux définissent l'approche nationale vis-à-vis des résultats et des systèmes de suivi et d'évaluation associés pour la mesure et la notification des performances en matière de réalisation de ces résultats. De tels cadres sont structurés par les objectifs stratégiques provenant des priorités nationales. Ces priorités sont issues de stratégies nationales de développement, de plans sectoriels et autres cadres, tels que les matrices de performance du soutien budgétaire convenues par voie de processus consultatifs adéquats avec les parties prenantes concernées. Ces objectifs stratégiques doivent être atteints par le biais de réalisations axés sur les résultats, associés à chaque objectif. Compte tenu de l'ampleur et de la structure parfois complexe des cadres de résultats nationaux, le pilotage de l'indicateur a indiqué qu'il n'existait pas de définition unique ou de compréhension commune de ce que constitue un cadre de résultats national. Chacun des pays pilotes avait sa propre interprétation du cadre de résultats national et le champ d'application du cadre variait également selon qu'il s'agissait d'un cadre national directeur/global, d'un cadre sectoriel, ou de cadres à l'échelle d'un programme ou d'un projet.
- **Des normes et des approches différentes par essence, dans la conception des cadres de résultats nationaux ainsi que dans leurs modes d'utilisation** (Les cadres de résultats nationaux peuvent servir d'outil de planification, de gestion et de redevabilité). À l'échelle nationale, il existe de nombreux cas de fournisseurs de coopération pour le développement qui sont impliqués dans les processus consultatifs pour la conception d'un cadre de résultats national (c'est-à-dire une stratégie nationale de développement et le cadre de résultats associé) ainsi que dans l'examen des accomplissements et performances en matière de développement. L'utilisation des cadres de résultats nationaux comme outil de planification et de gestion est relativement commune. Dans certains cas, les fournisseurs de coopération au service du développement s'inspirent de ces cadres pour concevoir leur propres stratégies et programmes de coopération au développement. Toutefois, l'utilisation des cadres de

résultats nationaux comme outil de redevabilité est plus rare : les limites à l'égard de la qualité et de la robustesse des cadres de résultats nationaux, notamment de leurs systèmes de S&E pour mesurer les performances et en rendre compte et de la réalisation des résultats de développement, ont souvent été cités par les fournisseurs de coopération comme autant de goulets d'étranglement entravant l'utilisation de ces cadres comme outil de redevabilité.

- **La quantification du niveau d'alignement des fournisseurs et de leur adoption des cadres de résultats nationaux est complexe.** L'approche pilote consistait à utiliser les déboursements des fournisseurs par l'intermédiaire de certaines modalités de coopération comme variable indicative de l'utilisation des cadres de résultats nationaux. Toutefois, le processus pilote a révélé des défis liés à cette variable indicative et a posé la question de savoir si cette approche simplifiée serait suffisante pour tenir compte de la dynamique afférente au comportement des fournisseurs dans ce domaine. À cette fin, une approche quantitative faisant appel à une variable indicative représente trop de difficultés, ce qui indique qu'il convient d'envisager des approches de mesure qualitative davantage axées sur les perceptions du comportement des fournisseurs. Toutefois, certains participants à l'atelier de Séoul ont relevé la nécessité de maintenir une mesure quantifiable axée sur les déboursements des fournisseurs alignés pour soutenir les priorités nationales telles qu'identifiées dans le cadre de résultats.

APPROCHE PROPOSÉE POUR DÉVELOPPER L'INDICATEUR

Il est nécessaire d'approfondir l'examen des approches aussi bien qualitatives que quantitatives pour mesurer le niveau d'alignement des fournisseurs et leur utilisation de cadres de résultats nationaux. Les discussions portant sur l'utilisation des cadres de résultats nationaux évoquent souvent les discussions sur les inquiétudes quant à la qualité des cadres. L'attention accordée à la qualité des cadres de résultats nationaux porte particulièrement sur les délibérations des fournisseurs à ce sujet. Tandis que la qualité des cadres est essentiellement liée au sujet de l'utilisation de tels systèmes, pour élaborer une approche-indicateur, il est important de faire la distinction entre ces deux aspects et de favoriser les discussions entre les parties prenantes sur la façon dont une approche structurée d'évaluation de l'utilisation des cadres de résultats nationaux pourrait être mise au point. Il est possible de tenir compte également des aspects liés à la qualité mais il convient d'éviter toute délibération qui tourne en rond et dont les considérations axées sur la qualité empêchent d'aborder l'utilisation de ces cadres.

Les domaines suivants doivent être davantage pris en compte afin d'affiner la méthodologie :

- Un processus de suivi national simplifié, fondé sur des données faciles à collecter et dont les définitions d'un cadre de résultats sont communes ;
- Continuer de chercher l'existence de variables indicatives quantitatives pour mesurer l'utilisation par les fournisseurs des cadres de résultats nationaux ;
- Étudier les options d'évaluation qualitative dans le cadre desquelles les approches basées sur les perceptions pourraient être accompagnées d'analyses nationales plus approfondies sur les facteurs institutionnels, politiques et opérationnels. Dans ce contexte, il conviendrait de tenir compte des points suivants :
 - La perception du niveau d'utilisation directe par les fournisseurs des cadres de résultats nationaux, tout en envisageant d'inclure une analyse des incitations à l'utilisation de ces cadres.

- La perception de la mesure dans laquelle les fournisseurs utilisent ces cadres pour les renforcer, notamment l'implication active des fournisseurs dans l'élaboration et le renforcement de ces cadres.
- Envisager l'évaluation de la qualité des cadres de résultats nationaux, en mettant l'accent sur les éléments centraux tels que les liens avec les objectifs globaux stratégiques de développement ; la collaboration et la consultation dans la conception des cadres de résultats ; ses liens avec le cadre de S&E ; la présentation de rapports et ses liens avec les cycles ultérieurs de planification et de mise en œuvre.

Si la quantification du niveau d'alignement des fournisseurs s'avère être trop compliquée, l'évaluation des progrès accomplis dans ce domaine pourrait nécessiter le recours à un processus davantage qualitatif, tel qu'un questionnaire/une étude, à l'échelle nationale. Dans ce cas, un questionnaire serait élaboré pour recueillir les perceptions des parties prenantes sur l'utilisation par les fournisseurs des cadres de résultats nationaux. D'autres consultations avec les parties prenantes, notamment le *Building Block* sur les résultats et la redevabilité, auront pour but de déterminer des questions simplifiées pour une évaluation qualitative des perceptions sur l'utilisation des cadres de résultats nationaux. Toutefois, davantage de considérations et de consultations sont requises pour garantir l'objectivité de l'évaluation et éviter une évaluation anecdotique.

Prochaines étapes envisagées : L'Équipe d'appui conjointe prévoit de faciliter la poursuite d'une collaboration avec le *Building Block* sur les résultats et la redevabilité ainsi qu'avec des experts en gestion axée sur les résultats des pays/organismes fournisseurs et des pays en développement afin de trouver des moyens de poursuivre la structuration d'une approche faisant appel à un indicateur dans ce domaine.

INDICATEUR 2 « LA SOCIÉTÉ CIVILE OPÈRE DANS UN ENVIRONNEMENT QUI MAXIMISE SA PARTICIPATION ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT »

CONTEXTE

L'accord de Partenariat de Busan a fait appel aux parties prenantes pour qu'elles « respectent pleinement [leurs] engagements respectifs en vue de permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à créer un environnement cohérent avec les droits internationaux agréés, propice à une maximisation de leur contribution au développement » (§22a). Bien qu'il existe un large consensus sur l'importance d'un environnement favorable aux OSC pour qu'elles agissent et s'impliquent dans le domaine du développement, il existe de nombreux points de vue divergents sur ce qui constitue un environnement favorable.

Lors de l'accord sur le cadre de suivi du Partenariat mondial en 2012, il a été décidé que l'indicateur lié à l'engagement susmentionné s'inspirerait d'un nouvel indice d'environnement favorable (EEI) qui, à cette date, était en cours d'élaboration par CIVICUS, l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne. L'indice EEI de CIVICUS, qui est un indice composite global, utilisant des données secondaires pour déterminer la propension des citoyens à participer à la société civile, a été mis au point et à testé pour la première fois en 2013.

ÉLABORATION DE L'INDICATEUR ET APPROCHE ASSOCIÉE

Il avait été initialement prévu que l'indicateur du Partenariat mondial sur l'environnement favorable aux OSC se concentrerait sur les sous-dimensions de l'EEI relatives à l'engagement de Busan, lequel a pour but de permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement et de maximiser leur contribution au développement. Ces sous-dimensions portent sur le cadre juridique et réglementaire des organisations de la société civile. Toutefois, CIVICUS a rencontré des difficultés liées à la disponibilité de données primaires à l'échelle nationale et, finalement, ces deux sous-dimensions de l'indice EEI se sont fondées sur une source unique (Indice de durabilité des OSC de l'USAID) avec une couverture mondiale limitée. Ces caractéristiques de l'indice EEI de CIVICUS a empêché que l'on s'y fie exclusivement pour élaborer l'indicateur du Partenariat mondial visant à évaluer l'état d'avancement pays par pays, ce qui servirait de base solide pour un dialogue constructif sur l'état d'un environnement favorable aux OSC au sein du Partenariat mondial.

En plus de souligner l'absence de données primaires à l'échelle nationale sur l'environnement favorable aux OSC, l'expérience du premier cycle de suivi du Partenariat mondial a révélé le fort intérêt que portent les pays à ancrer l'évaluation à l'échelle nationale, notamment en encourageant les gouvernements des pays en développement à participer à la conception et à la mise en œuvre de toute évaluation et à trouver des moyens de favoriser le dialogue national multi-parties prenantes sur l'environnement favorable. En outre, le processus du premier cycle de suivi a souligné un besoin évident de garantir un processus inclusif et multi-parties prenantes d'élaboration de l'indicateur, pour s'assurer de la crédibilité et du soutien de l'approche d'évaluation.

Nombre de ces défis et enseignements ont été soulignés dans le premier Rapport d'étape et lors de discussions portant sur la Réunion de haut niveau de Mexico. Suite au premier cycle de suivi, l'Équipe d'appui conjointe a réalisé un inventaire de l'intégralité des activités de suivi entreprises

afin d'identifier les défis à relever et d'envisager la marche à suivre, notamment au niveau de chaque indicateur. En ce qui concerne cet indicateur, l'Équipe d'appui conjointe a entamé des discussions avec l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice (y compris le POED) pour trouver des options permettant d'aller de l'avant et des synergies possibles entre les travaux actuels, notamment l'Initiative volontaire de l'Équipe de travail lancée à Mexico intitulée « Cadre et directives de l'environnement propice aux OSC ».

APPROCHE PROPOSÉE POUR DÉVELOPPER L'INDICATEUR Fort de ce travail, la voie à suivre pourrait consister à compléter le travail de CIVICUS grâce à des données probantes quantitatives supplémentaires afin d'identifier des tendances et des défis sur la voie qui mène à un environnement favorable aux OSC. Compte tenu de la complexité de ce sujet, un processus itératif est avancé. Une phase initiale simple consisterait à réaliser une évaluation préliminaire grâce à un questionnaire à l'échelle nationale et, en parallèle, à entreprendre une étude documentaire afin de compléter l'approche-questionnaire.

Éléments clés d'une approche faisant appel à un questionnaire

Le but d'un questionnaire serait d'engager un dialogue à l'échelle nationale entre les gouvernements des pays en développement, les OSC et les fournisseurs de coopération. L'organisation d'un exercice conjoint visant à remplir le questionnaire permettrait d'entamer le dialogue, bien qu'à ce stade, il ne s'agisse pas encore d'un indicateur à proprement parler.

Le questionnaire serait structuré autour d'éléments clés de l'environnement favorable et aurait pour but que : a) cette structure favorise un consensus multi-parties prenantes sur l'identification de ces éléments ; b) ces éléments soient affinés en fonction des commentaires reçus et qu'ils constituent le fondement d'une approche indicateur pour le deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial, et le fondement de futurs développements dans des efforts de suivi ultérieurs.

Le questionnaire serait constitué de trois modules de base et accompagné d'une étude documentaire, en tant qu'élément complémentaire. Les trois modules de base mettraient l'accent sur des questions visant les gouvernements nationaux, les OSC et les fournisseurs de coopération, respectivement, afin de permettre une approche de mobilisation mutuelle et participative:

- a) **Un espace pour un dialogue multi-parties prenantes – une appropriation démocratique**, y compris le processus pour un dialogue multi-parties prenantes, l'accès à l'information ainsi que le renforcement des capacités et le financement des OSC.
- b) **L'efficacité des OSC**, notamment l'efficacité des opérations des OSC en matière de développement et l'efficacité de la participation/représentation des OSC à l'échelle nationale en matière d'organisation.
- c) **La coopération publique au développement avec les OSC**, y compris les processus des fournisseurs de coopération pour l'implication des OSC et leurs actions pour promouvoir l'environnement favorable aux OSC.

Parallèlement au questionnaire, il est prévu de réaliser une étude documentaire afin d'apporter des informations complémentaires sur l'environnement juridique et réglementaire, selon leur

disponibilité. Toutes les informations issues de l'étude documentaire alimenteront le dialogue national sur le questionnaire.

Consultation et implication des parties prenantes

L'élaboration du questionnaire se fera en étroite collaboration avec l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC, l'environnement propice et le POED (qui est également un membre de l'Équipe de travail) afin de garantir la participation multi-parties prenantes et pour que tout travail réalisé sur l'environnement favorable aux OSC maximise l'élaboration de l'indicateur, notamment l'Initiative volontaire de l'Équipe de travail et les pays pilotes prévus dans le cadre de cette initiative.

L'atelier annuel de Busan du Partenariat mondial, qui s'est tenu à Séoul (en novembre 2014), fut l'occasion de débattre avec les parties prenantes sur l'approche proposée et de déterminer les prochaines étapes visant à parfaire l'indicateur pilote. Les participants ont apporté leur soutien à l'approche itérative proposée ainsi qu'au processus inclusif envisagé regroupant l'Équipe d'appui conjointe, le POED et l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice, afin de poursuivre le débat sur l'approche-questionnaire et l'étude documentaire associée, de les affiner, ainsi que de s'assurer de la consultation des parties prenantes.

Prochaines étapes envisagées :

- L'Équipe d'appui conjointe organisera des rencontres avec le POED et l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice afin d'affiner l'approche.
- Cette approche ferait l'objet d'une mise à l'essai dans 1 à 3 pays (de février à mai 2015) avec pour objectif de s'entendre sur un processus d'évaluation définitif (questionnaire + dialogue multi-parties prenantes au niveau national) à utiliser lors du deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial prévu en 2015-2016.

DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE CONTENU DU QUESTIONNAIRE ET DE L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Questionnaire : Trois modules de base

- A. Un espace pour un dialogue multi-parties prenantes – une appropriation démocratique** [*intègre des approches issues du Groupe de travail du POED sur l'environnement favorable et de l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement et l'environnement favorable*]
- Existe-t-il des processus inclusifs et accessibles pour un dialogue/engagement multi-parties prenantes sur la politique de développement et la programmation du développement ? Sont-ils institutionnalisés ? Sont-ils pourvus de mécanismes de rétroaction ?
 - Accès à l'information : est-ce que les OSC ont droit d'accéder aux informations gouvernementales pertinentes, légalement et concrètement ? [*Cette question pourrait autrement figurer dans le module de recherche de l'étude documentaire qui porte sur l'environnement juridique et réglementaire*]
 - Existe-t-il des moyens d'aborder la question du renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes afin d'entamer un dialogue multi-parties prenantes

constructif qui porte également sur l'accès des OSC au financement ? *[Cette question pourrait sinon figurer dans le module de recherche de l'étude documentaire qui porte sur l'environnement juridique et réglementaire]*

B. Efficacité des OSC *[Remarque : Dans le cadre d'une approche-questionnaire, la consolidation des retours provenant d'une multitude d'OSC à l'échelle nationale constituerait un défi d'agrégation technique]*

- i. Efficacité du développement : quels sont les progrès réalisés par les OSC sur les éléments clés des principes d'Istanbul ?
- ii. Efficacité organisationnelle : existe-t-il des structures de coordination pour favoriser la représentation d'un collectif d'OSC dans le dialogue politique (par ex., une organisation faitière, des bureaux de consultation) et pour faciliter la coordination de la programmation entre les OSC et avec d'autres organisations ?

C. La coopération publique au développement avec les OSC *[Remarque : Dans le cadre d'une approche-questionnaire, la consolidation des retours provenant d'une multitude de fournisseurs de coopération pour un seul pays en développement constituerait un défi d'agrégation technique]*

- a) Processus inclusifs pour l'implication des OSC : les fournisseurs mettent-ils en place des processus inclusifs pour l'engagement des OSC à l'égard des politiques relatives aux stratégies des donateurs à tous les niveaux (Siège, pays partenaires) ?
- b) Basées sur les 12 leçons du CAD de l'OCDE sur le partenariat avec les OSC, comment les fournisseurs s'attachent-ils à la promotion d'un environnement propice aux OSC au travers d'une politique axée sur les OSC, de mécanismes de financement et au niveau de leurs exigences administratives ? *[Il importe de noter que les fournisseurs au sein de l'Équipe de travail sont également en train d'élaborer un code de conduite pour l'implication des OSC qui pourrait apporter d'autres éléments de réponse à cette question]*

Étude documentaire : quatrième module de recherche complémentaire pour apporter des éclaircissements sur l'environnement juridique et réglementaire

Le milieu de la recherche pourrait fournir des données sur les cadres juridiques et réglementaires des OSC si ces données existent ou sont disponibles. Les questions abordées pourraient, par exemple, avoir un lien avec la création et l'enregistrement des OSC et l'accès à l'information et au financement (voir ci-dessus : si ces informations ne sont pas directement intégrées dans le questionnaire).

Il est important de noter que ces informations doivent également alimenter le dialogue national à propos du questionnaire afin d'obtenir un soutien pour l'analyse et de susciter un dialogue pertinent. Cela signifie que l'étude documentaire ne pourra pas être désolidarisée du processus à l'échelle nationale mais qu'elle doit être ordonnée de façon à optimiser sa contribution au questionnaire et au processus de dialogue à l'échelle nationale.

INDICATEUR 3 « ENGAGEMENT ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ »

CONTEXTE

Le paragraphe 32 de l'accord de Partenariat de Busan (aPB) reconnaît « le rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté ». Après accord sur le cadre de suivi du Partenariat mondial en 2012, les négociations politiques dirigées par le Groupe intérimaire pour l'après-Busan ont conduit à une décision : l'indicateur portant sur l'engagement du secteur privé sera axé particulièrement sur l'engagement de Busan, à « faciliter la participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, afin de favoriser l'instauration d'une croissance pérenne et la réduction de la pauvreté » (aPB : paragraphe 32b).

L'accord international visant à se focaliser sur ce paragraphe en particulier vient de la large reconnaissance, lors du Forum de haut niveau de Busan, du rôle central que joue le secteur privé à but lucratif dans le développement. Lors de ce même forum, un fort accent a été mis sur l'importance du dialogue inclusif dans l'élaboration d'un environnement politique favorable au développement durable et dans le cadre duquel la consultation avec le secteur privé pour l'élaboration des plans nationaux et sectoriels est perçue comme une condition indispensable à l'élargissement de l'appropriation nationale du processus de développement et à la garantie d'une croissance inclusive. Cette reconnaissance a été confirmée dans la Déclaration conjointe visant à « Étendre et renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé en faveur d'une croissance large, inclusive et durable » qui a été approuvée à Busan par plus de 40 représentants des secteurs public et privé et organisations multilatérales, ce qui représente une étape importante de franchie pour définir la manière dont le secteur privé peut contribuer au mieux à la coopération pour le développement.

La décision du Groupe intérimaire pour l'après-Busan (GIAB) d'axer l'indicateur de suivi du Partenariat mondial sur l'engagement du secteur privé dans le processus de planification du développement signifiait que l'indicateur ne mesurerait aucun autre paramètre, tel que l'évaluation de l'environnement favorable au secteur privé ou la mesure de l'impact des opérations/activités du secteur privé sur le développement. Bien que le but ultime des parties prenantes qui adhèrent à l'accord de Partenariat de Busan soit de générer un impact sur le développement, l'esprit de Busan est davantage axé sur des partenariats efficaces au service du développement, lesquels constituent le préalable à la garantie d'un impact sur le développement. Le fait de se concentrer sur l'engagement du secteur privé dans le dialogue du secteur public et l'élaboration des politiques a pour but de révéler les forces et les possibilités d'amélioration de l'engagement public-privé, ce qui est essentiel pour accroître la participation du secteur privé à la promotion d'un environnement favorable et, en définitive, pour maximiser sa contribution à une croissance pérenne et à la réduction de la pauvreté.

ÉLABORATION DE L'INDICATEUR ET APPROCHE ASSOCIÉE

Suite à l'accord du cadre de suivi de 2012, l'Équipe d'appui conjointe, en partenariat avec le *World Bank Open Private Sector programme* (programme de la Banque mondiale pour un secteur privé ouvert), entre autres, a démarré un inventaire des outils et indicateurs existants dans ce domaine et élaboré une méthodologie préliminaire pour cette approche-indicateur. La méthodologie proposée a fait l'objet d'un débat et d'une révision suite à une série de

consultations qui ont eu lieu en 2013-14 (ateliers et consultations en ligne grâce à la communauté *Teamworks* du Partenariat mondial). Le dialogue entre les parties prenantes intéressées, notamment les discussions au sein du *Building Block* de Busan qui porte sur la coopération entre le secteur public et le secteur privé, a confirmé que le cadre de suivi et d'évaluation fourni dans le guide du dialogue public-privé (B. Herzberg et Wright A., 2006)¹ offre une base utile pour les travaux ultérieurs sur l'indicateur. Ces outils existants ont apporté une base permettant d'axer cette approche-indicateur sur la mesure de la **qualité du dialogue public-privé (DPP)** dans l'ensemble des pays participants.²

Les consultations et la collaboration avec la Banque mondiale ont abouti à une recommandation pour la création d'un **Profil-pays en matière de dialogue public-privé** qui comporte trois éléments. Pour un pays donné, l'examen met l'accent sur une plateforme de dialogue spécifique convenue et étudie le contexte national du dialogue public-privé selon une méthodologie standard qui a recours à trois outils existants :

- a. Le contexte juridique et réglementaire relatif au DPP (un ensemble d'indicateurs existants liés à la gouvernance) ;
- b. L'état de préparation du pays à accueillir, créer ou maintenir un processus de dialogue [le diamant (ou losange) du DPP]
- c. L'efficacité de l'organisation d'une plateforme donnée (roue d'évaluation du DPP)

Les profils-pays en matière de DPP sont perçus comme un élément stratégique dans le cadre de de l'efficacité du développement puisqu'ils offrent une vue d'ensemble systématique des conditions dans lesquelles a lieu le dialogue public-privé ainsi que de l'efficacité du processus de dialogue. Les profils aideraient les pays à améliorer leur impact sur le développement en rendant le contexte national plus favorable au dialogue public-privé, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un soutien opérationnel de suivi ou d'une assistance technique.

Lors du premier cycle de suivi du Partenariat mondial, l'outil d'évaluation était encore en cours d'essai. Le Rapport d'étape du Partenariat mondial (avril 2014) a souligné les défis que l'on rencontre lors de l'élaboration d'un indicateur du secteur privé. Parmi ces défis figurent : i) la nécessité d'identifier des variables indicatives sur l'engagement du secteur privé, en s'inspirant de la méthodologie existante dans un domaine complexe, tout en s'accommodant de la rareté relative des données comparatives pour la création de cet outil ; et, ii) impliquer un large éventail d'acteurs du secteur privé (entreprises nationales et étrangères, grandes entreprises et PME, et associations professionnelles). Comme l'indique le Rapport d'étape, davantage de réflexion et de consultation sont nécessaires pour garantir que l'indicateur incite à mettre en place des formes durables d'un dialogue public-privé structuré.

Compte tenu de ces enseignements et défis, la méthodologie est actuellement en cours de révision par le *Overseas Development Institute* et fait l'objet de quatre essais pilotes conduits simultanément. La Colombie, l'Éthiopie, le Tadjikistan et les Philippines ont été choisis pour

1. Le Guide du dialogue public-privé est une initiative qui a pour but de développer les connaissances et renforcer les capacités au service du dialogue public-privé. Il est hébergé dans l'institut de la Banque mondiale et a été commandité par le ministère britannique du Développement international (DFID), la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) et le Centre de développement de l'OCDE.

2. <http://effectivecooperation.org/files/about-trackingprogress/INDICATORS.pdf>

accueillir ces essais pilotes. Tandis que l'Équipe d'appui conjointe couvre les frais connexes, l'équipe de la Banque mondiale participe à l'assurance qualité des essais pilotes ainsi qu'à leur mise en œuvre.

APPROCHE PROPOSÉE POUR DÉVELOPPER L'INDICATEUR

L'atelier annuel de Busan du Partenariat mondial, qui s'est tenu à Séoul (novembre 2014), fut l'occasion de débattre avec les parties prenantes des nouveaux défis et de déterminer les prochaines activités visant à affiner l'indicateur pilote. Tandis que les participants ont reconnu la solidité de la méthodologie du DPP et son utilité pour aider les gouvernements à se faire les champions du programme de développement grâce à un dialogue public-privé dans leur pays respectif, des questions ont été soulevées sur la portée des mesures (pour s'assurer qu'elles soient réalisables, qu'elles reflètent la mission du PMCED et qu'elles soient clairement liées aux principes de Busan) ainsi que sur le processus de consultation et la stratégie de mise en œuvre opérationnelle.

Prochaines étapes envisagées :

- La méthodologie de l'indicateur sera actualisée pour 1) continuer de clarifier et de refléter la justification de la portée et du type d'indicateur, notamment ses liens avec les principes de Busan ; et, 2) intégrer les enseignements des essais pilotes nationaux et du processus d'évaluation par les pairs avec le *Overseas Development Institute*.
- L'Équipe d'appui conjointe organisera un cycle spécifique de consultation avec les parties prenantes concernées et apportera les modifications requises à la méthodologie. L'Équipe d'appui conjointe cherchera tout spécialement à tenir des consultations plus approfondies et à obtenir un soutien renforcé du secteur privé à l'échelle mondiale et nationale.
- Les résultats des quatre essais pilotes, réunis en profils-pays, seront largement diffusés pour recueillir des observations et commentaires des parties prenantes.

L'Équipe d'appui conjointe, en concertation avec les parties prenantes, examinera plusieurs options pour 1) rendre opérationnel l'indicateur grâce à un plan de mise en œuvre et de ressources permettant de déployer l'indicateur dans d'autres pays ; et, 2) s'efforcer de garantir l'utilité de l'outil pour contribuer à l'engagement du secteur privé dans les politiques publiques et de renforcer les plateformes de dialogue public-privé à l'échelle nationale pour améliorer l'impact des opérations du secteur privé sur le développement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'OUTIL DE DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ (DPP)

Lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan, en Corée (2011), une Déclaration conjointe visant à « Étendre et renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé en faveur d'une croissance large, inclusive et durable » a été approuvée par les gouvernements et les représentants des secteurs public et privé et par les organisations de la société civile.

Cette déclaration reconnaît le rôle central que joue le secteur privé à but lucratif dans le développement et met un fort accent sur l'importance du dialogue inclusif dans l'élaboration d'un environnement politique favorable au développement durable et dans le cadre duquel la consultation avec le secteur privé pour l'élaboration des plans nationaux et sectoriels est perçue

comme une condition indispensable à l'élargissement de l'appropriation nationale du processus de développement et à la garantie d'une croissance inclusive ainsi qu'à des opportunités économiques accrues pour tous les segments de la population.

Concernant le suivi de la mise en œuvre des engagements en matière d'efficacité de l'aide, le Groupe intérimaire pour l'après--Busan a décidé d'inclure un indicateur pour mesurer l'engagement du secteur privé. Cet indicateur mondial a pour but précis d'évaluer l'application du paragraphe 32b de l'accord de Partenariat de Busan: « Faciliter la participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, afin de favoriser l'instauration d'une croissance pérenne et la réduction de la pauvreté ».

La mise en œuvre de réformes axées sur le développement nécessite un niveau élevé de coopération entre le secteur privé, le gouvernement et les partenaires du développement. Les initiatives de dialogue et de plaidoyer peuvent faire office de processus et de débouché public-privé faïtier permettant de mieux canaliser, exploiter et organiser les énergies existantes.

Un dialogue structuré entre le gouvernement et le secteur privé, dont le but est l'amélioration du développement et une croissance pérenne, peut prendre de nombreuses formes. Il peut faire l'objet de participations informelles issues de quelques grandes entreprises ou d'entretiens élargis avec des PME, des groupes d'affaire, le secteur financier, des associations syndicales et la société civile. Les mécanismes de dialogue peuvent être mis en place par les gouvernements, dirigés par des donneurs, ou bien des hommes d'affaires peuvent faire pression en leur faveur. Ils peuvent être locaux, nationaux ou régionaux, bénéficier d'une structure à l'image des secteurs industriels ou organisés selon des thèmes transversaux. Leur point commun est de procurer une structure formelle et d'exprimer la volonté commune des entreprises et des gouvernements d'instaurer des conditions favorables à l'épanouissement du secteur privé et à la réalisation du développement.

Leur valeur fondamentale est double : les gouvernements qui écoutent le secteur privé sont plus susceptibles d'élaborer des réformes crédibles et viables, tandis que les entrepreneurs qui comprennent ce que le gouvernement essaie de réaliser avec son programme de réformes sont plus susceptibles d'être constructifs et d'un certain soutien. Le dialogue permet d'indiquer aux gouvernements quelles sont les fondations microéconomiques susceptibles de conduire à de la croissance, mais il confère également au milieu des affaires un sentiment d'appropriation des programmes de réforme, ce qui augmente la chance de réussite des politiques sur le terrain.

Pour ces raisons, au cours des dernières années, un regain d'intérêt s'est porté sur les plaidoyers en faveur des réformes, sur le dialogue public--privé (DPP), et sur les plateformes de réformes exhaustives comme autant de moyens de promouvoir le développement collaboratif. Les forums d'affaires, les conseils consultatif d'investisseurs, les coalitions pour la compétitivité et autres formes de partenariats complets et systématisés constituent à présent une partie importante du processus de réforme pour le développement.

Au fil des années, les partenaires du développement ont commandité un certain nombre de ces initiatives. Elles n'ont pas été conçues comme une fin en soi mais comme des processus faïtiers permettant de mener à bien des programmes de réforme politique, depuis la phase de diagnostic et de détermination des priorités jusqu'à la phase de mise en œuvre. Les résultats corroborent le fait que ces mécanismes de plaidoyer, une fois appliqués à des problématiques spécifiques importantes et organisés efficacement et dans un souci d'équité, ont joué un rôle assez efficace d'interface d'exécution entre le secteur privé, le gouvernement et les partenaires du

développement. Souvent, ils permettent également de créer des coalitions en faveur de la réforme qui aide à susciter une volonté politique. Néanmoins, les résultats indiquent également qu'il existe un niveau élevé de risque inhérent à ces initiatives.

Toutefois, les plateformes du dialogue public-privé ne sont pas une panacée. Mal gérées, non seulement elles peuvent faire perdre du temps et gaspiller des ressources aux participants, mais elles peuvent aussi aggraver les problèmes qu'elles étaient censées résoudre. Des études antérieures ont permis d'identifier un certain nombre de risques : 1) Les DPP, s'ils ne sont pas suffisamment transparents et généralisés, peuvent renforcer les intérêts directs et créer des opportunités pour ceux désireux de rechercher des intérêts personnels. 2) Si les initiatives de DPP ne font pas d'efforts particuliers pour intégrer les petites et moyennes entreprises et les entreprises basées dans les provinces, elles peuvent être dominées par les grandes entreprises ou les entreprises basées dans les capitales. 3) Un DPP, s'il est mal cadré et trop vague, peut se transformer en forum de discussion qui conduit à la désillusion, au désengagement et à la perte de crédibilité, ce qui profite aux opposants des réformes et ralentit le processus de réforme. 4) Un DPP, s'il s'articule trop exclusivement autour d'un individu, risque de devenir une exposition personnelle qui s'effondre lorsque l'individu en question s'en désintéresse et passe à autre chose. 5) Un DPP, s'il ne s'accompagne pas d'efforts suffisants pour forger une base solide de soutien, peut se politiser en tissant des liens étroits avec un certain parti. 6) Un DPP, s'il n'est pas convenablement coordonné avec les institutions existantes ou les autres mécanismes de dialogue, peut donner lieu à une redondance des efforts qui crée une surcharge de travail et trouble les participants. Ces facteurs de risque sont mentionnés, non pas pour suggérer que les DPP présentent de nombreux risques, mais pour démontrer que la conscience de ces risques et une planification minutieuse peuvent aider les participants à éviter les pièges éventuels.

Le contexte dans lequel les DPP ont lieu exerce une influence importante sur ceux-ci. Il convient de tenir compte de quatre facteurs contextuels clés lorsque l'on évalue le potentiel d'un pays en matière de DPP :

- a) L'état de préparation et la volonté du secteur privé à s'engager et à interagir ;
- b) L'état de préparation et la volonté du gouvernement à s'engager et à interagir ;
- c) La présence d'un potentiel « Champion » qui pourrait faciliter le processus de dialogue, susciter la volonté politique et réduire le manque de confiance entre les parties prenantes des secteurs public et privé ;
- d) La disponibilité d'instruments logistiques, financiers et de renforcement des capacités qui peuvent aider à la mise en œuvre et au suivi du processus de dialogue.

Rappelons également que les DPP ne peuvent pas exister dans un vide juridique et réglementaire. Un pays serait plus ou moins disposé à accueillir un DPP s'il remplissait quelques conditions préalables : le droit du secteur privé de former des associations et d'exprimer son opinion, d'avoir accès aux informations afférentes aux politiques publiques, et la dissuasion juridique de la connivence entre le secteur privé et le gouvernement.

En tenant compte de ces facteurs et en apportant une vue d'ensemble stratégique des conditions dans lesquelles a lieu le dialogue, des possibilités de dialogue et de la qualité du processus de dialogue, l'Équipe d'appui conjointe a l'intention de produire un ensemble de profils-pays en matière de DPP, en collaboration avec la Banque mondiale.

Portée et objectifs du profil en matière de DPP

L'examen se concentrera sur une plateforme de dialogue spécifique convenue et étudiera également le contexte national d'un dialogue public-privé selon une méthodologie précise qui a recours à trois outils :

- L'état de préparation du pays à accueillir, créer et maintenir un processus de dialogue (diamant du DPP) ;
- L'efficacité de l'organisation d'une plateforme donnée (roue d'évaluation simplifiée du DPP) ;
- Le contexte juridique et réglementaire relatif au DPP (un ensemble d'indicateurs existants liés à la gouvernance).

INDICATEUR 4 « INDICATEUR DE LA TRANSPARENCE : LES INFORMATIONS SUR LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SONT ACCESSIBLES AU PUBLIC »

CONTEXTE

L'accord de Partenariat de Busan engage les fournisseurs de coopération pour le développement à « appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, prenant en compte l'activité de notification statistique du CAD de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide et des autres efforts en ce sens » (aPB §23c). Le standard commun a été approuvé par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en juillet 2012. Il s'appuie sur trois systèmes : le Système de notification des pays créanciers (SNPC) ; l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) de l'OCDE ; et, l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Le cadre de suivi du Partenariat mondial, qui a été approuvé lors de la même réunion en juillet 2012, définit l'indicateur de la transparence en vue de « mesurer l'état d'application du standard commun par chaque fournisseur de coopération ». L'échéance fixée dans l'aPB §23c était « dans l'optique de son application complète d'ici à décembre 2015 ».

ÉLABORATION DE L'INDICATEUR ET APPROCHE ASSOCIÉE

L'indicateur pilote a été mis au point à l'aide d'un processus de consultations et de délibérations techniques. Les principes qui sous-tendent l'approche-indicateur se font l'écho de l'engagement de Busan, qui vise la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles, et leur substance provient du retour reçu en février 2013 du Groupe *ad hoc* sur le standard commun qui a négocié le standard en question. L'Équipe d'appui conjointe a conduit des consultations supplémentaires auprès des secrétariats qui soutiennent les systèmes du standard commun, à savoir, les secrétariats du CAD de l'OCDE et de l'IITA, et a ensuite piloté le travail d'un groupe cadre d'experts afin de finaliser la proposition. L'Équipe d'appui conjointe a publié sa proposition d'indicateur pour une consultation en ligne en octobre-novembre 2013. Sur la base de la rétroaction issue de cette consultation, l'Équipe a finalisé la méthodologie et a mis à l'essai la nouvelle version de l'indicateur afin de pouvoir produire une évaluation préliminaire et les enseignements qui en sont tirés pour la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial. Dans la pratique, les données ont été fournies par les secrétariats de l'IITA et du CAD de l'OCDE et l'Équipe d'appui conjointe a dirigé l'évaluation globale.

Suite à cette mise à l'essai, le Groupe de travail du CAD sur les statistiques (GT-STAT) et le Comité de pilotage de l'IITA ont réfléchi séparément à la question de cet indicateur, en septembre et octobre 2014, en s'appuyant sur des données provenant de leur secrétariat respectif quant aux enseignements tirés de cette évaluation pilote de l'indicateur de la transparence. Il a généralement été reconnu que les délais de consultation de la méthodologie définitive étaient insuffisants et la façon dont celle-ci s'applique individuellement aux adhérents du Partenariat de Busan a conduit à une absence d'engagement politique et de soutien envers l'évaluation pilote de l'indicateur. Bien que les discussions de l'IITA et du GT-STAT aient de nouveau confirmé l'importance de disposer d'un indicateur de la transparence dans le cadre de suivi du Partenariat mondial, elles ont reconnu la nécessité de renforcer et d'affiner la méthodologie de l'indicateur afin de mieux refléter les différences qui existent entre les systèmes de notification de l'OCDE et de l'IITA, et d'octroyer des délais suffisants de consultation pour garantir le soutien au deuxième cycle de suivi.

LES DÉFIS RELEVÉS LORS DE LA MISE À L'ESSAI DE L'INDICATEUR DE LA TRANSPARENCE

A. Interprétation du paragraphe 23c de l'Accord de Partenariat de Busan. L'engagement fait spécifiquement référence à « la publication par voie électronique [...] d'informations » et le standard commun se constitue de trois systèmes de notification et de publication électroniques. Il existe également un engagement de Busan pour la préparation de plans de mise en œuvre du standard commun. En approuvant le cadre de suivi du Partenariat mondial, le Groupe intérimaire pour l'après-Busan a approuvé un indicateur intitulé « Transparence : les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public » pour mesurer « [l'application d'] un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur [...] la coopération pour le développement ». En outre, le Groupe intérimaire pour l'après-Busan a indiqué que l'évaluation ne doit pas impliquer la collecte de nouvelles données à l'échelle nationale.

Sur la base de cet accord, la méthodologie de l'indicateur s'axe sur l'évaluation de la notification par voie électronique des trois systèmes du standard commun. Le Groupe *ad hoc* sur le standard commun a également conclu que, comme principe directeur, l'indicateur devrait mesurer la notification effective plutôt que les plans. Les opinions divergent sur l'interprétation du paragraphe 23c pour le traduire en un indicateur. Bien qu'un large consensus persiste sur le fait que ce soit l'accord de 2012 qui évalue la ponctualité, l'exhaustivité et le caractère prévisionnel de la notification des systèmes du standard commun par les fournisseurs de coopération, certaines parties prenantes remettent en question cette démarche et réclament qu'un accent plus fort soit mis sur les plans d'application du standard commun. Parallèlement, d'autres parties prenantes ne désirent pas rouvrir le débat sur le fondement de l'évaluation. Par conséquent, il convient d'obtenir conseil pour déterminer si le changement de l'accord du Groupe intérimaire pour l'après-Busan bénéficie de suffisamment de soutien et d'intérêt.

L'une des limitations indéniables de la démarche actuelle réside dans sa couverture des parties prenantes : dans la mesure où l'indicateur actuel évalue la notification du standard commun, tout fournisseur de coopération qui publie des informations par voie électronique mais pas à l'attention de ces trois systèmes n'est pas pris en compte dans l'approche-indicateur actuelle.

L'intitulé de l'indicateur a également suscité un débat. En publiant la méthodologie pilote, l'Équipe d'appui conjointe a attribué à l'indicateur un intitulé plus précis qui représente mieux la démarche d'évaluation : « Méthodologie de l'indicateur pour mesurer la transparence : la publication d'informations opportunes, détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement ». Malgré cela, cet indicateur est communément appelé indicateur de transparence. Certaines parties prenantes ont exprimé la nécessité de modifier le nom de l'indicateur et des propositions concrètes dans ce sens seraient utiles dans le cadre du processus de perfectionnement de l'indicateur.

B. Interprétation du standard commun. Certaines parties prenantes considèrent que l'application du standard commun revient à notifier aux trois systèmes, tandis que d'autres considèrent que le standard peut être appliqué même si l'on ne notifie pas à l'ensemble des trois systèmes. La méthodologie d'un indicateur dépend de l'interprétation que font les parties prenantes de la nature du standard : la notification aux trois systèmes est considérée soit comme complémentaire, soit comme obligatoire. Cela a des répercussions sur l'évaluation et la notation des efforts de notification des fournisseurs. En 2012, le Groupe intérimaire pour l'après-Busan a précisé que l'indicateur devrait prendre la forme d'une échelle de notation qui classe les efforts et

qui reconnaît que la conformité au standard n'est pas « tout ou rien ». En réponse à cela, la méthodologie pilote a été conçue sur la base d'une démarche de mesure complémentaire. Cela signifie que la notification aux systèmes de l'OCDE et de l'IITA par les fournisseurs a été évaluée et le meilleur des deux scores utilisé. Cette approche a permis de garantir la notation de l'ensemble des fournisseurs qui notifiaient l'un des systèmes du standard commun. Si les parties prenantes décidaient d'adopter la démarche de mesure obligatoire dans l'interprétation du standard commun, les fournisseurs seraient reconnus pour leur notification distincte/cumulée aux systèmes de l'OCDE et de l'IITA, ce qui fait écho à l'exigence selon laquelle le standard commun n'est pleinement appliqué et le meilleur score atteint que lorsque l'ensemble des systèmes a reçu une notification.

C. Les caractéristiques fondamentalement différentes des données collectées par chaque système. Le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE apporte des données statistiques, tandis que l'IITA publie des informations d'ordre managérial. Ces systèmes remplissent des fonctions différentes et l'approche pilote avait déjà songé à cette différence en appliquant une approche différenciée de notation de la notification dans ces systèmes. Les différences fondamentales qui existent entre les deux systèmes et au niveau de la nature des données ont des répercussions sur l'évaluation de la ponctualité, de l'exhaustivité et du caractère prévisionnel des informations de ces systèmes. Il convient de trouver des idées neuves et de nouvelles solutions afin de différencier davantage l'approche-indicateur de ces systèmes. Tout cela, en plus de l'interprétation du standard commun (voir point le précédent) déterminera l'attrait/la faisabilité d'un unique indicateur. L'accord du Groupe intérimaire pour l'après-Busan a clairement mandaté l'élaboration d'un unique indicateur mondial. Si les parties prenantes souhaitent une différenciation importante au sein du standard commun et de ses trois systèmes, il conviendra alors peut-être de passer d'un unique indicateur à un indicateur composite qui permette de désagréger les performances par rapport aux trois composantes. Bien que cette approche puisse permettre des différenciations supplémentaires, notons qu'elle limitera la capacité de l'indicateur à fournir un aperçu agrégé au niveau mondial afin de guider le dialogue politique sur les progrès réalisés.

D. La question de la qualité de la notification n'est pas abordée de manière adéquate dans la méthodologie actuelle. Bien que les consultations des parties prenantes sur l'application pilote aient révélé une forte volonté d'intégrer une évaluation de la qualité des notifications dans l'indicateur, aucune solution techniquement viable n'était disponible pour intégrer cet élément en phase pilote. Un travail technique de grande envergure et des propositions venant des membres seraient indispensables pour permettre de relever ce défi et de réaliser cette volonté. Toutefois, il est important que cela n'ajoute pas une charge supplémentaire pour les pays en développement.

E. La nécessité d'apporter des clarifications supplémentaires sur le mode d'application de la méthodologie. L'indicateur pilote devait permettre d'évaluer les trois dimensions : (1) la ponctualité (fréquence et degré d'actualité/retards) ; (2) l'exhaustivité (niveau de détail et portée de la couverture de la notification) ; et (3) la notification prévisionnelle (avec combien d'années d'avance l'information est-elle fournie et quel est le niveau de détail des données ?). Compte tenu de la nature particulière des systèmes du standard commun, l'application de l'approche de l'évaluation a été conçue spécialement pour chaque système. D'importants efforts ont été faits pour expliquer la méthodologie à diverses parties prenantes sous forme de documents méthodologiques et d'un soutien technique pour les pays membres sur la compréhension et l'interprétation des résultats de leurs applications pilotes. Toutefois, dans la mesure où la méthodologie a été affinée, il sera aussi important de redoubler d'efforts pour s'assurer que

l'ensemble des parties prenantes a une bonne compréhension technique de l'approche et de ses implications en matière de mesure des performances des fournisseurs.

En plus de renforcer la compréhension sur la façon dont la méthodologie sera appliquée, il est également important de préciser la date de réalisation de toute évaluation future. À l'avenir, il sera crucial de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes soit informé de la date de réalisation et de l'approche de la prochaine évaluation technique, tout en encourageant les adhérents à l'accord de Busan à respecter leur échéance de mise en œuvre fixée en décembre 2015.

APPROCHE PROPOSÉE POUR DÉVELOPPER L'INDICATEUR

L'atelier annuel de Busan du Partenariat mondial, qui s'est tenu à Séoul (en novembre 2014), a permis de débattre avec les parties prenantes des nouveaux défis et de déterminer les prochaines activités visant à affiner l'indicateur pilote. Le principe directeur selon lequel l'indicateur mesure la notification effective des systèmes du standard commun (plutôt que les plans) a connu un large consensus. Si l'on considère les caractéristiques fondamentalement différentes des données collectées par chacun des systèmes qui constituent le standard commun, un large consensus s'est également inscrit en faveur du fait que tout type de données (statistiques, de gestion et de planification) joue un rôle important dans la promotion de la transparence de la coopération pour le développement. Bien que le but ultime de la volonté de transparence au niveau de la coopération pour le développement doive finalement envisager une approche obligatoire, dans le cadre de laquelle une transparence accrue a pour but d'accroître la transparence des données statistiques et de gestion, cette approche risque d'être politiquement prématurée, en particulier compte tenu du fait que différents fournisseurs notifient leurs données à différents systèmes du standard commun et qu'il n'existe aucune obligation commune qui contraigne les fournisseurs à réaliser une notification à l'ensemble de ces systèmes.

Par conséquent, l'approche complémentaire actuelle est jugée adéquate. Toutefois, compte tenu des caractéristiques fondamentalement différentes des trois systèmes, il existe une volonté de créer un indicateur composite qui permette de désagréger les performances des trois systèmes de notification du standard commun et de l'ensemble des composantes de l'engagement de Busan. Cela pourrait donner lieu à une approche pragmatique et flexible de saisie des données sur l'état actuel d'avancement en matière de transparence dans le contexte de l'engagement spécifique de Busan. Il faudra cependant déployer des efforts supplémentaires pour garantir qu'une telle action mondiale en faveur de la transparence soit axée sur les besoins des pays.

Prochaines étapes envisagées :

- Une consultation supplémentaire avec les parties prenantes concernées sur une éventuelle approche composite et une adhésion du Comité de pilotage à cette approche.
- Un travail technique supplémentaire mené par les secrétariats et les membres des systèmes du standard commun afin d'identifier des solutions viables en vue de différencier davantage l'approche de la notification des différents systèmes en fonction des différents types d'informations propres à chaque système.
- Une note méthodologique révisée qui présente une proposition d'approche, en concertation avec les secrétariats du CAD et de l'IITA, qui permettra des consultations élargies avec les parties prenantes sur une nouvelle méthodologie ; la révision de cette méthodologie fondée sur les commentaires reçus et les préparatifs de la prochaine évaluation de la transparence.